

CLARESCO BOURSE

Société Anonyme au capital de 129 600 euros
Siège social : 6, rue Lamennais - 75008 PARIS
424 965 234 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021
Comptes sociaux approuvés par l'A.G.O. du 22 avril 2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en Keuros)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires débiteurs.....	1 262	1 406
Immobilisations corporelles et incorporelles.....	116	118
Autres actifs.....	339	300
TOTAL ACTIF	1 717	1 824

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs.....	572	570
Capitaux propres hors FRBG.....	1 145	1 254
- Capital souscrit.....	130	130
- Primes d'émission.....	10	10
- Réserves.....	15	15
- Report à nouveau.....	759	747
- Résultat de l'exercice.....	231	352
TOTAL PASSIF	1 717	1 824

HORS-BILAN. Néant.

COMPTE DE RESULTAT (en Keuros)	31/12/2021	31/12/2020
Commissions (produits).....	1 755	2 124
Commissions (charges).....	302	401
PRODUIT NET BANCAIRE	1 453	1 723
Charges générales d'exploitation.....	1 137	1 233
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	316	490
Coût du risque.....	1	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	317	490
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	317	490
Impôt sur les bénéfices.....	86	138
RESULTAT NET	231	352

DETAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES (en Keuros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges constatées d'avance.....	1	1
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1	1
Charges à payer : fournisseurs factures non parvenues..	103	95
DETTES FOURNISSEURS ET CPTES RATTACHES	103	95
Congés payés.....	20	24
Autres charges à payer.....	235	227
Charges sociales sur variables.....	107	103
Org. sociaux ch/congés payés.....	9	11
DETTES FISCALES ET SOCIALES	371	365
TOTAL DES CHARGES A PAYER	475	460
Produits constatés d'avance.....	Néant	Néant

ANNEXE.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION. Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

I. Informations générales. 1) Faits significatifs de l'exercice. Néant.
2) Evénements significatifs postérieurs à la clôture. Transfert du siège social au 6, rue Lamennais - 75008 PARIS. **II. Principes, règles et méthodes. 1) Durée et dates de l'exercice comptable.** L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021. **2) Référentiel comptable.** Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2021 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan comptable général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce ainsi que le décret du 29/11/1983, ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice. **3) Permanences des méthodes.** Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. **4) Immobilisations.** Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus/sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue : Autres immobilisations incorporelles : 1 an, Matériel de transport : 5 ans, Matériel de bureau et matériel informatique : 5 ans. **5) Evaluation des créances et des dettes.** Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. **6) Disponibilités en euros.** Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES.

Etat des créances	Mont. brut	A 1 an au +	A + d'1 an
Prêts.....	114 700	114 700	-
Autres immobilisations financières.....	800	800	800
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	115 500	115 500	800
Autres créances clients.....	191 730	191 730	-
Personnel et comptes rattachés.....	10 000	10 000	-
Etat - Impôt sur les bénéfices.....	44 686	44 686	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée.....	17 230	17 230	-
Etat - Aut. impôts, taxes et versements ass....	724	724	-
Débiteurs divers.....	73 012	73 012	-
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	337 383	337 383	-

Charges constatées d'avance.....	1 220	1 220	-
TOTAL	454 102	454 102	800

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A plus de 5 ans
Auprès des org. de crédit :				
- A plus d'1 an à l'origine.....	117	117	-	-
Empr. et dettes fin. divers.....	835	835	-	-
Fournisseurs et cptes ratt.	131 309	131 309	-	-
Personnel et cptes rattachés..	255 775	255 775	-	-
Sécurité soc. et aut. org. soc..	135 622	135 622	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée.....	27 857	27 857	-	-
Autres impôts, taxes et ass....	1 639	1 639	-	-
Groupe et associés.....	32	32	32	(32)
Autres dettes.....	18 632	18 632	-	9 149
TOTAL	571 817	571 817	32	9 117

CHARGES A PAYER. Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants : Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 103 396, Dettes fiscales et sociales : 374 934, Disponibilités, charges à payer : 117, Autres dettes : 9 483, Total : 487 929.

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR. Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (Montant TTC), Créances clients et comptes rattachés et Total : 840.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE. Néant.

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début d'exercice	Acquis., apports, créat., virts	Dim. p/cess. mises hors sce	Valeur brute fin d'exercice
Autres immob. incorporelles...	19 786	-	19 786	-
Matériel de transport.....	2 815	-	-	2 815
Mat. de bur., inf. et mobilier ...	83 318	833	82 736	1 416
TOTAL DES IMMOB. CORP.	86 133	833	82 736	4 231
Prêts et autres immob. fin.	117 020	-	1 520	115 500
TOTAL DES IMMOB. FIN.	117 020	-	1 520	115 500
TOTAL	222 940	833	104 042	119 731

AMORTISSEMENTS. Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif).

	Montant début exer.	Aug. dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Autres immob. incorporelles...	19 786,48	-	19 786,48	-
Matériel de transport.....	2 815	-	-	2 815
Mat. de bur. et inf., mobilier ...	86 618	459	82 492	586
TOTAL IMMOB. CORP.	85 433	459	82 492	3 401
TOTAL	105 220	459	102 278	3 401

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES AU BILAN. Montant concernant les entreprises liées. Clients et comptes rattachés : 16 675,20, Autres créances : 10 000,00.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale approuve la répartition qui lui a été proposée. En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à 231 435 euros sont affectés comme suit : Report à nouveau : 18 935 euros, Résultat distribuable : 212 500 euros, ce qui portera le report à nouveau à la somme 777 891 euros. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES. 1. Opinion sur les comptes annuels. J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice. **2. Justification des appréciations.** En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants : le traitement comptable des opérations de l'exercice ainsi que les informations fournies dans l'annexe sont corrects ; les principes et méthodes comptables ainsi que les principales estimations sont fournies dans l'annexe. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. **3. Vérifications et informations spécifiques.** J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, dans le rapport du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées. Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues. Convention de mise à disposition de moyens par la Société CLARESCO FINANCE à la Société CLARESCO BOURSE (locaux, matériel informatique et mobilier), qui porte sur des facturations d'un montant total de 229 763,28 € HT pour l'année 2021. Convention de prestations de management par la Société CLARESCO PARTICIPATIONS à la Société CLARESCO BOURSE moyennant des facturations d'un montant total de 182 938,80 € HT pour l'année 2021. Fait à Neuilly, le 7 avril 2022, le Commissaire aux comptes : Thierry SEGUIN.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège de la Société au 6, rue Lamennais - 75008 PARIS.